

DILENNADEGOÙ-DEPARTAMANT PENN-AR-BED 2021 : PLAS AR BREZHONEG E-BARZH AR PROGRAMMOÙ

ELECTIONS DEPARTEMENTALES FINISTÈRE 2021 : PLACE DE LA LANGUE BRETONNE DANS LES PROGRAMMES

Harpaz ar yezhoù rannvroel zo ul ledenn eus ar c'hargoù a zo gant ar dud e penn ar Department hag ar Rannvro. An endro ispisial gant war-lerc'h an divz kenerget gant Kuzul ar Vreizh hag en deus diskaret un tamm eus al lezenn Molac, a ro da hep listen an tu da reiñ o soñj war ar ruzel-se gant skour ar c'houmaererez savet gant K.L.T. - Ti ar Vro Montroulez ha kuzul ar 20 kverezh ar deus departamant Penn-ar-Bed. Amañ e kinnijom dez-h mont da leun ar respontioù kaset en-dro gant 5 strolad politik (divar 7). Ar re tost d'ar RN e d'En Marche n'o deus kaset respont ebet.

Le soutien aux langues régionales constitue un des vœux à la charge de l'exécutif départemental et de celui de la Région. Le contexte particulier qu'a généré la remise en cause partielle de la loi Molac par le Conseil constitutionnel, offre aux différentes forces en présence de se positionner sur ce thème grâce à un questionnaire élaboré par K.L.T. - Ti ar Vro Montroulez et coisigat par 20 associations du Finistère. Nous vous proposons ici de prendre connaissance des réponses apportées par 5 groupes politiques (sur 7). Nous n'avons pas reçu les réponses des candidats de sensibilité RN et d'En Marche.

Finistère d'Avenir : EELV-UDB- Génération-S	Alliance pour le Finistère : Union centriste, démocrates et progressistes	Finistère et Solitaires : PS, PCF, Radicaux de gauche	Douar ha Frankiz	Bretagne Insoumise
1- Êtes-vous favorable à une vice-présidence de plein exercice dédiée à la langue et au développement d'un service correspondant avec du personnel permanent ?	<i>Oui, parce que la culture et la langue bretonnes sont au cœur de notre projet. Il nous va donc de conseil départemental une vice-présidence qui leur sera dédiée, ce qui implique un service et donc le personnel nécessaire à son fonctionnement.</i>	Notre majorité avait fait du choix de confier une délégation à la langue bretonne à un élu pour porter son action et compte des agents rattachés dans l'administration structurés en cohérence. Cette organisation a permis de porter de nombreuses initiatives et sera à minima reconstruite.	<i>Oui, nous sommes pour une vice-présidence de plein exercice dédiée à la langue et à la culture/identité bretonne. C'est un sujet très important, il y a urgence à faire progresser la langue bretonne dans toute la société bretonne. Il faut donc des personnes dédiées complètement à cela.</i>	<i>Oui, Tout à fait !</i>
2- Le schéma pour la langue bretonne 2016-2021 arrive à son terme. Êtes-vous favorable à l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel, avec des ambitions nouvelles, un budget consacré à ces ambitions et une réelle transversalité entre les services afin que la langue soit présente dans tous vos domaines d'intervention ? De quelle manière soutiendriez-vous la plus grande visibilité de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et économique ?	<i>Non seulement nous sommes favorables à un nouveau schéma pluriannuel mais, ainsi que vous le soulignez, nous sommes persuadés que pour avancer sur quelque sujet que ce soit il faut une réelle transversalité entre les services et nos nous y attachons. La vice-présidence, pour laquelle nous nous engageons, permettra d'atteindre en s'assurant de la mise en œuvre des contenus liés à notre langue régionale. Toutefois, il manquait un dernier schéma : des indicateurs de succès, un vrai suivi et une évaluation, aussi nous engageons-nous à y veiller pour cela.</i>	Le schéma pour la langue bretonne donne un cadre clair de ses objectifs de développement. Nous serons effectivement favorables à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour les années à venir. Nous le sommes, malgré la dynamique en cours dans l'enseignement, la langue bretonne reste menacée. Pour la faire vivre, nous devons accélérer dans l'apprentissage des jeunes mais également des autres générations tout en insérant un usage courant dans la vie quotidienne. Nous porterons donc, avec les acteurs (établissements scolaires publics et privés, associations et citoyens engagés dans la défense de notre langue régionale) de nouvelles ambitions et nous allouons un budget conforme pour les atteindre. Ces actions doivent être imaginées collectivement. Sur le plan de la politique du Département, nous constatons que des réorganisations opérées sans consultation préalable, l'absence de concertation et de dialogue social, mettent aujourd'hui à mal les services et les agents territoriaux, brulant les orientations politiques. Le changement de majorité et le retour d'un dialogue apaisé avec les 4000 agents du Finistère permettra de réaliser des perspectives. Dans cette optique, nous souhaitons que les universités, centres de services. Pour améliorer la visibilité, la politique complémentaire des autres politiques publiques : a) Nous nous appuierons sur les meilleurs ambassadeurs de la langue bretonne, les associations et leurs actions de sensibilisation et d'animation. Nous devons multiplier les occasions médiatiques et populaires autour de la langue bretonne. D'autre part, nous appuierons sur les outils mis en place par l'Office Public de la Langue Bretonne et notamment la Chartre de Brezhoneg en accompagnant les communes et le secteur privé dans leurs démarches. c) Nous continuerons à nous appuyer sur le réseau de la Bibliothèque du Finistère pour augmenter la visibilité autour de la lecture et de la sensibilisation. d) Parce que les élus doivent être des exemples et être des ambassadeurs, nous pousserons les conseillers départementaux qui ne parlent pas encore le breton, à résoudre ces cours et nous souhaitons leur donner un nouveau souffle au Conseil départemental et notamment sa vocation politique. Avec la majorité socialiste soutenant le département, il peut être un rendez-vous des grands combats pour le Finistère. Nous redonnons une influence politique de notre collectivité notamment auprès de l'Assemblée nationale ou du Ministère de l'Éducation Nationale pour défendre le développement de moyens pour les langues régionales.	<i>Oui. Nous sommes favorables à l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de la langue bretonne. Le président schéma a été bien avec le concours des acteurs finistériens qui sont venus alimenter la réflexion collective. Il arrive à son terme cette année (2021). Nous nous engageons à ce que l'évaluation des actions menées soit conduite dans les prochains mois - par une personnalité extérieure - afin de poser les constats et les bases d'un nouveau projet départemental consacré à cette question. Nous souhaitons en premier lieu l'usage du breton dans la vie quotidienne. L'enjeu étant bien de cultiver une langue vivante, créatrice de lien, qui regarde vers l'avenir. Le breton est intrinsèquement lié au Finistère, à sa terre, sa culture, sa vision du monde. Il est de notre responsabilité d'être si de ce territoire de mettre en œuvre des moyens financiers et des politiques actives qui permettent d'encourager les dynamiques présentes, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans une ambition collective de progrès de transformation sociale et de démocratie. Les axes de développement identifiés à ce stade sont : l'enseignement - Le bilinguisme précoce - Le lien intergénérationnel - Les territoires acteurs du bilinguisme - La culture et l'éducation populaire. Les contributions des acteurs de la langue bretonne pour faire un schéma dynamique et ambitieux au service de la langue sur le territoire seront appréciées et attendues. Il s'agit de mettre en œuvre une politique pour la langue bretonne qui permette la transmission à tous les âges de la vie d'une part et qui valorise l'usage du breton dans la vie quotidienne d'autre part. Il s'agit également de faire de la langue bretonne une langue vivante, une langue de tous les jours qui ne soit pas cantonnée à l'enseignement et qui permette le développement du nombre de locuteurs. Nous tiendrons cette position et la ferons connaître autant que nécessaire.</i>	<i>Nous sommes bien sûr favorable à l'élaboration d'un nouveau schéma, plus ambitieux, avec plus de budget, sachant que seulement 4% du budget du département est dédié à la culture, aux sports, aux loisirs et la langue bretonne. Chaque langue est un trésor de l'humanité, nous nous devons de faire le maximum pour la préserver, la renforcer et enfin la sauver. Dans tous nos domaines d'interventions nous chercherons de rendre visible, d'encadrer et utiliser la langue bretonne.</i>
3- L'initiation à la langue bretonne dans les écoles élémentaires, mise en œuvre par le département, est un moyen de diffuser la langue auprès des jeunes et des familles et de créer l'envie d'aller plus loin en intégrant éventuellement les tiers bilingues ou immersives. Êtes-vous favorable à la généralisation de l'initiation en cycle 3 (1 heure hebdomadaire) dans toutes les écoles, publiques ou sous contrat, avec demande de prise en charge par l'État comme en Corse et en Alsace ? Êtes-vous prêts, avec d'autres collectivités bretonnes, à intervenir par des initiatives fortes auprès de l'État pour répondre à cette demande ?	<i>Il faut que tous les enfants puissent avoir accès à leur langue régionale et cela passe à minima par cette heure hebdomadaire d'initiation. Nous travaillons donc à cette généralisation et nous pouvons compter parmi nos candidats des personnes connaissant bien les institutions nationales et prêtes à aller défendre nos valeurs auprès de l'État, dont l'absence de réponse ne peut d'ailleurs plus durer.</i>	<i>Oui. Depuis une trentaine d'années, le Conseil départemental du Finistère soutient activement la langue bretonne, sous toutes ses formes. Nous avons un cours du dernier mandat, saisi toutes les opportunités offertes pour soutenir la généralisation de l'initiation en cycle 3, notamment lors de l'écriture de la loi N°148 pour une école de confiance dans l'objectif de consolider le statut des langues régionales en posant entre autres le principe de leur enseignement comme matière facultative dans le cadre de l'offre scolaire. Nous sommes favorables à la reconnaissance de toutes les formes d'enseignement bilingue disponibles (y compris immersif), de l'obligation de leur offrir un soutien scolaire, des avancées ont été actées (forfait scolaire, soutien via réseau Divan) dans le cadre de la convention régionale pour l'action publique que l'État et la Région Bretonne, l'inscription au débat des conditions d'une réelle reconnaissance des langues régionales nous paraît légitime et nécessaire. Cette initiative serait, en elle-même, un premier acte de reconnaissance de la diversité qui fonde la richesse culturelle française. Nous nous étions également exprimés en faveur d'une loi européenne sur les minorités linguistiques, initiative citoyenne force de propositions législatives quant à la protection et promotion des minorités nationales et linguistiques à l'échelle européenne.</i>	<i>Nous sommes favorables à la généralisation de l'initiation (à minima) au breton en cycle 3. Intervenu auprès de l'État français est souvent une perte de temps car il ne lâche rien. Il faudrait, par exemple qu'une taxe comme celle sur l'audiovisuelle (entre autres), soit prélevée directement au Bretagne et serve à financer des projets culturels ou éducatifs, ici en Bretagne comme la création d'une télé en langue bretonne, ce qui créerait aussi des emplois. Il faut aussi savoir que les dépenses pour la culture pour l'État de France dont Paris représentent 84% des dépenses totales de l'État français dans ce domaine. Si Paris nous épêche de mettre en place une telle mesure, il est temps que les bretonnes et les bretons se dirigent vers la voie de l'indépendance.</i>	<i>Oui ! Nous sommes favorables à la généralisation de l'initiation en cycle 3 (1 heure hebdomadaire) dans toutes les écoles publiques (l'enseignement catholique dépendant des diocèses, nous ne souhaitons pas, nous laissons, intervenir dans les écoles publiques et nous nous en tiendrons au respect de la loi), avec demande de prise en charge par l'État comme en Corse et en Alsace. Nous sommes prêts, avec d'autres collectivités bretonnes, à intervenir par des initiatives fortes auprès de l'État pour répondre à cette demande.</i>
3bis- dans l'attente de cette généralisation, de plus en plus d'heures d'initiation au breton sont réclamées par les écoles publiques du Finistère et ne peuvent être satisfaites du fait d'un nombre d'heures limitées financées par le CD29 (334h). Vous engagez-vous à augmenter ce volume horaire pour le porter à 400h (coût : 60000€) au moins ?	<i>Nous mettrons en place une meilleure gestion de l'argent public au sein du département avec notamment la mise en place de contrôle de gestion. Nous estimons que des économies importantes peuvent être réalisées sur les fonctionnements. Nous devrions réinvestir dans les politiques départementales avec les marges de manœuvre dégagées. Nous prenons l'engagement de porter à 1000 le volume horaire financé par le Conseil départemental du Finistère. Selon les moyens dégagés durant le mandat, nous pourrions aller plus loin sur cet engagement.</i>	<i>En cohérence avec ce que la majorité a porté tout au long du mandat qui s'achève et les différents courriers écrits pour réclamer la généralisation prise en compte par l'État français, nous sommes favorables à l'État au début le principe d'un soutien aux écoles bretonnes qui s'exerce dans le cadre d'un réajustement de crédits au sein de l'enveloppe de 2,3 M€ consacrés à la politique linguistique.</i>		
4- Conditionneriez-vous les aides du département (subventions aux collectivités, entreprises, associations...) à l'utilisation du bilinguisme breton/français, à l'image de ce qui est pratiqué dans le domaine de l'environnement par exemple ?	<i>À l'instar de ce qui se pratique au département dans le domaine de l'environnement nous fonctionnerons par incitation en encourageant l'usage du bilinguisme. Ainsi les collectivités, entreprises, associations... qui s'engageront seront favorisées selon leur niveau d'implication.</i>	<i>C'est une idée intéressante qui devra faire l'objet d'une concertation afin d'étudier sa faisabilité. Nous avons le soutien de simplifier les démarches, notamment pour les collectivités sur les demandes de subvention. Aujourd'hui, les démarches sont devenues lourdes et bureaucratiques. Dans le nouveau schéma que nous proposons, nous pourrions étudier cette idée.</i>	<i>certaines subventions doivent être diminuées, certaines subventions doivent être augmentées, celles des collectivités, entreprises et associations pour développer la langue bretonne doivent de toute évidence être augmentées.</i>	<i>Oui mais, il n'est pas légal de conditionner les aides de la Région aux entreprises. Elles y seront fortement incitées. Pour les collectivités et les associations, cela semble plus facile.</i>
5- Êtes-vous favorable à l'utilisation systématique du bilinguisme breton/français sur tous les supports de communication de tous les services relevant du département et des organismes publics satellites ?	<i>Oui, nous voulons un accès à un usage au quotidien de la langue bretonne aussi nous devons nous être exemplaires en utilisant sur tous supports de communication et plus, cela est en cohérence avec notre vision d'une vice-présidence de plein exercice.</i>	<i>Dans le principe, la proposition peut être séduisante, mais nous devons prendre garde à l'inflation que cette démarche pourrait avoir sur le budget de fonctionnement du département. Il nous paraît pertinent de rendre l'initiation du bilinguisme breton/français systématique sur les supports de communication à destination du public, par exemple l'écran du Président. Concernant la communication interne des services, il faudrait étudier le potentiel. Par exemple, si un courrier est à destination de 10 personnes non bilingues, on peut également se poser la question. Dans ce cas présent, il nous paraît plus intéressant de venir développer l'argent engagé pour la traduction sur des actions de plus grande visibilité.</i>	<i>Oui, complètement favorable à l'utilisation du breton sur tous les supports de communication relevant du département et de ses organismes publics satellites.</i>	<i>Oui ! une bilinguisme systématique français-breton, au moins par écrit sur les services liés au département (transports, accueil, collèges...) et aux organismes municipaux participés à Département. Par écrit car nous ne pouvons pas forcer des agents territoriaux à parler breton. Une formation leur sera proposée. Pour les messages enregistrés, le bilinguisme français-breton (au moins) sera généralisé.</i>
6- Vous engagez-vous à donner une plus grande place à la formation à la langue bretonne à destination des agents du département y compris dans le cadre de leur recrutement et de leurs projets individuels de formation professionnelle en favorisant les formations en cours du soir et formations continues ?	<i>Afin de permettre une utilisation de notre langue par un maximum des agents du département, nous proposons de prendre en charge, comme le font certaines communes, une formation en cours du soir pour les personnels volontaires. Et puis, les salariés ont droit à un certain nombre d'heures de formation par an, il peut leur être rappelé la possibilité de choisir une formation de breton.</i>	<i>Comme pour les élus, les agents sont de plus en plus nombreux à vouloir apprendre la langue bretonne. Nous porterons donc ce sujet auprès des agents et donnerons une plus grande place à la formation à la langue bretonne.</i>	<i>C'est un point très important. Il faut que la langue bretonne soit parlée partout ou cela est possible, la voir et la lire sur des supports est une bonne chose, mais l'entendre et la parler c'est la faire vivre. Il faudrait donc mettre en place une campagne d'incitation à l'apprentissage du breton à destination de tous les agents du département. Les élus.e.s devraient également s'engager à apprendre la langue bretonne.</i>	<i>Oui ! Et nous communiquerons sur les possibilités offertes. Nous travaillerons en lien avec le CNEFFP, les organismes de formations et les associations disposent des cours de breton.</i>
7- Seriez-vous favorable à la création d'un conseil de la langue et de la culture bretonnes réunissant l'exécutif départemental et les associations représentatives ?	<i>Oui, la création du Conseil de la langue et de la culture bretonnes, en cohérence avec le Conseil Culturel et l'Office de la langue bretonne, permettrait des échanges précieux entre l'exécutif départemental (notamment la vice-présidence) et les associations.</i>	<i>Le dialogue est essentiel pour faire avancer le sujet de la langue et de la culture bretonne sur nos territoires. Au sein de notre future majorité, les associations ont l'assurance d'inviter un interlocuteur dédié, qui portera un portefeuille ou une vice-présidence sur ces questions. Nous pourrions discuter avec les élus avant de l'apparition de la constitution d'un tel conseil dont les contours restent à définir - quels seraient les moyens d'action ? Quels objectifs ? Quels représentants ? La collaboration avec l'Office de la langue bretonne, la Région Bretonne et d'autres collectivités pourraient s'enrichir. Nous nous proposons de travailler cette proposition de manière collaborative. Notre objectif commun est de donner à la langue bretonne et à la culture régionale toute sa place à l'avenir.</i>	<i>si cela est possible nous sommes pour la mise en place de tout ce qui permettra à la langue bretonne de progresser dans la société bretonne, donc un conseil de ce type serait une bonne chose. Le jour où les associations acceptent le principe d'indépendance, et travaillent dans ce sens, toute la question linguistique sera remise à plat. Et nous pourrions envisager une politique linguistique solide à l'échelle de toute la Bretagne.</i>	<i>Oui, bien sûr !</i>